



FONT SENADE

VOTRE BULLETIN MUNICIPAL

02 / AVIS AUX FONSOIS(ES)

03 / ÉDITO

04 / INFOS & ANNONCES

09 / VIE ÉCONOMIQUE

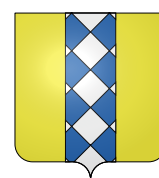
10 / ACTUALITÉS

12 / ASSOS, SPORT, CULTURE

16 / EN BREF

19 / FONS PRATIQUE

20 / AGENDA



FONS



13 Juillet

15h : Concours de boule (cityparc)

18h30 : Abrivado, Bandido "Manade LERON"

19h : Apéritif en musique

20h45 : Repas (près du cityparc)
Réservations en mairie et à la boulangerie jusqu'au dimanche 6 juillet

Retraite aux flambeaux

22h : distribution des lampions

22h30 : départ du défilé dans les rues

23h30 : Feu d'artifice suivi de la soirée musicale

*Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents
la municipalité ne répond pas des accidents*



été 2025
2^e édition

Fons'tivales

**les mardis de 19h à 23h
du 8 juillet au 19 août
Fons-outré-Gardon**

Entrée libre
Verre
+ tickets
dégustations
6€

Dégustation de vin

Produits régionaux

Animations musicales

Contact :  
fonstivales@gmail.com
Christine 06 63 35 48 89
Anne 06 31 01 98 23

Billetterie :
<https://www.tourismegard.com/les-fonstivales/>



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTE - A CONSOMMER AVEC MODERATION

UNE WEBAPP POUR FONS

Une WebApp c'est quoi ? C'est la contraction de site Web et d'application. Depuis quelques mois nous œuvrons avec l'agence de communication gardoise Barcelona & co à la mise en place de cet outil «WebApp» qui se veut intuitif et très accessible.

Une appli pour Fons ? Oui ! Il est possible de télécharger sur votre téléphone mobile l'application en suivant les instructions indiquées lors de votre visite sur le site à partir de chrome sur votre téléphone Android ou de safari sur votre iPhone. Le raccourci sur votre écran vous permettra de naviguer sur votre WebApp le plus simplement possible. Si vous le souhaitez, vous pourrez également bénéficier des notifications (nouveaux articles ou informations importantes) sur les mobiles Android et les navigateurs web de vos ordinateurs.

Installation simplifiée

Si vous avez des difficultés à installer l'application de Fons sur votre portable, voici un déroulé simplifié de la manipulation :

- Taper dans votre moteur de recherche (dans l'espace réservé à l'URL <https://mairiedefons.fr/>)
- Une fois le site chargé, une icône rouge apparaît avec le dessin d'une cloche.
- Cliquer dessus et accepter les notifications.
- Aller en bas de la page et attendre qu'un message apparaisse en bas de votre écran « Ajouter Fons à votre écran d'accueil ».
- Cliquer et accepter.
- L'application va se télécharger automatiquement.

LE MOT DU MAIRE

Chères Fonsoises, chers Fonsois,

Cette année s'annonce riche en défis pour notre commune à l'image d'un pays en pleine mutation. Les crises successives, de la santé à l'économie, ont laissé des traces profondes. Les périodes d'inflation et d'incertitude politique pèsent encore lourdement sur les institutions et les finances publiques dont celles des communes.



Pour tenir compte des aléas de ce contexte, nous avons voté notre budget municipal 2025 le 14 avril dernier en faisant preuve de mesure et de prudence. Pour respecter nos engagements et pour mener à bien nos projets, nous conjuguerons donc ambition et réalisme.

Cependant, pour accompagner ces efforts de gestion, nous avons tous un rôle à jouer. La responsabilité individuelle est plus que jamais essentielle. Soyons tous bien conscients que chaque acte d'incivilité engendre des réparations dont le coût pour la commune pourrait être mieux employé et veillons attentivement à l'utilisation respectueuse des équipements publics et des espaces partagés.

Vous retrouverez plus en détail dans les pages intérieures de ce bulletin les résultats de l'exercice municipal 2024 et le budget prévisionnel 2025 de notre commune.

Je souhaiterais revenir sur les résultats 2024 qui montrent un excédent substantiel et ce grâce à vos efforts, ceux de l'équipe municipale mais également ceux du personnel communal.

Nous avons tous un rôle à jouer dans la commune.

Nous continuons à avancer ensemble pour améliorer notre cadre de vie et renforcer l'attractivité de notre village.

La période estivale et ses festivités qui nous tiennent à cœur va bientôt commencer avec vos rendez-vous préférés et plus particulièrement celui des Fons'Tivales qui cette année commencera dès le 8 juillet pour se terminer le 19 août.

Beau printemps et bel été à tous,

Prenez soin de vous !

Maryse GIANNACCINI

VOUS ÊTES INVITÉS

SAMEDI 14 JUIN À 11H

L'ASSOCIATION ANCR'ÂGE ET LA MAIRIE DE FONS VOUS INVITENT À L'INAUGURATION DE LA VÉGÉTALISATION DE L'ESPACE INTERGÉNÉRATIONNEL RÉALISÉE PAR LES FONSOIS, LE CMJ, LES EMPLOYÉS COMMUNAUX, LES ÉLUS, MMY ET MAMA D'ANCR'ÂGE.

UN APÉRITIF SERA PARTAGÉ



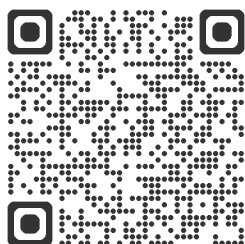


DERNIÈRE RÉUNION PUBLIQUE POUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Mardi 18 mars 2025 au foyer communal de Fons avait lieu la dernière réunion publique sur la modification du PLU de Fons en présence d'une trentaine de Fonsoises et Fonsois.

Après une présentation par le cabinet Alpicité, un temps de questions-réponses s'en est suivi. N'hésitez pas à venir en Mairie pour remplir le cahier de doléances toujours ouvert.

Un grand merci aux Fonsoises et Fonsois pour leur implication dans ce dossier structurant de notre commune, ainsi qu'aux adjoints et membres du conseil municipal présents.



L'ensemble des documents relatifs à la révision du PLU sont consultable en Mairie ou disponibles sur le site de la commune.

Vous pouvez consulter le règlement du Plan local d'urbanisme (PLU) ainsi que le plan des différentes zones correspondantes.

Tous les autres documents du PLU sont publiés sur le site suivant : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

NOUVEAU : POINT DE COLLECTE DE PILES DANS VOTRE MAIRIE



SUR 100 PILES* :

* Estimations Corepile



15

SONT JETÉES
AUX ORDURES
OU DANS
LA NATURE !

35

SONT STOCKÉES
OU EN USAGE
DANS LE FOYER

50

SONT RECYCLÉES
PAR LA FILIÈRE



RECYCLEZ PLUS



Chaque année le recyclage
des piles et batteries
permet de récupérer
**LE POIDS ÉQUIVALENT
DE 2 TOUR EIFFEL.**



BIENTÔT À FONS, UN SITE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ À DISPOSITION

La commune de Fons en partenariat avec Nîmes Métropole souhaite installer un site de compostage partagé. Le lieu pressenti pour l'installer est place du 11 Novembre.

Si vous habitez un appartement ou dans un logement sans jardin, ce futur site vous permettra de disposer d'une solution pour trier et valoriser vos déchets alimentaires.

En effet, le compostage permet de produire du compost. Cet amendement permettra de nourrir vos plantes d'intérieur, vos jardins et les espaces verts de la commune.

La mise en place des bacs sera effective vers la fin du mois de mai avec une distribution de bioseaux pour les habitants qui le désirent. Nous publierons le jour précis ultérieurement.

Adopter le compostage partagé, c'est un écogeste assuré !



Quels déchets composter ?



BON À COMPOSTER 😊

Matières humides



Épluchures, fruits et légumes abîmés



Agrumes



Café et thé



Restes de repas

Matières sèches



Herbes sèches et feuilles mortes



Cartons et boîtes d'œufs sans encre



Fruits à coque



Coquilles d'œuf



Bon à savoir

Vous pouvez tout à fait composter les mauvaises herbes et autres plantes envahissantes. Toutefois, pensez à enlever les parties avec les graines, car elles se dispersent et germent lors de l'emploi de votre compost.

NE PAS COMPOSTER ☹️



Viandes et os



Poissons et arêtes



Fromages et laitages



Pain rassis



Coquillages



Poussière



Cendres



Sacs plastique et sacs biodégradables

"MON VILLAGE PROPRE"

UNE INITIATIVE CITOYENNE POUR UN ENVIRONNEMENT PLUS SAIN

Chaque année, la commune organise l'action "Mon Village Propre", une matinée dédiée à la préservation de notre environnement et à la sensibilisation de tous sur l'importance du respect de la nature.

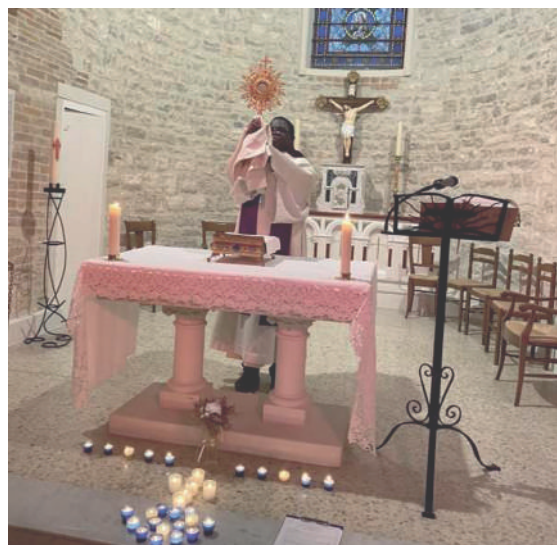
Dès 9h30, les habitants se sont équipés de sacs et de gants fournis par la commune. C'est avec une motivation sans faille que petits et grands ont parcouru les rues, les chemins et les espaces verts pour ramasser les déchets.

Au-delà du nettoyage, cette action est aussi une belle occasion d'échanger et d'apprendre. Grâce à l'engagement de chacun, des kilos de déchets sont collectés, des espaces sont restaurés et un véritable message est transmis : chacun a le pouvoir de faire la différence pour préserver son cadre de vie.

"Mon Village Propre" a lieu chaque année au printemps et à l'automne. La municipalité encourage les habitants à prolonger cet élan écologique au quotidien en adoptant des gestes simples et responsables. Ensemble, nous pouvons rendre notre village plus propre et plus agréable à vivre.



SOIRÉE DE CARÊME POUR LA PAROISSE CATHOLIQUE



La Paroisse Catholique débute le carême (40 jours avant Pâques), le samedi 15 mars 2025 par une veillée d'adoration et de prières à l'église Saint Saturnin sous le thème de l'Espérance.

La soirée s'est poursuivie au foyer municipal où une cinquantaine de personnes, dont une quinzaine de jeunes de l'aumônerie des collèges ainsi que plusieurs familles ont répondu présents pour entendre le témoignage des sœurs Pauvres de Jésus Christ sur leurs missions, expériences et difficultés rencontrées au contact de toutes les formes de pauvreté.

Cette communauté de quatre sœurs Brésiliennes est arrivée dans le diocèse de Nîmes, il y a un an, et a été fondée au Brésil depuis 2001.



Après avoir partagé le traditionnel Bol de Riz, le Père Sylvère Nabaloum (Prêtre actuellement sur notre secteur) a pris la parole pour adresser un message particulier aux jeunes sur le thème de « l'Espérance et des Vocations ».

Nos jeunes se sont investis pour servir le bol de riz et ont été très touchés par les deux conférences.

La soirée s'est conclue en musique avec des chants de Louange.

Nous remercions la municipalité pour le prêt de la salle, ainsi, que tous les acteurs qui ont permis le bon déroulement de cette belle soirée de carême.

LA MÉDIATHÈQUE FAIT PEAU NEUVE ET VOUS OUVRE SES PORTES

Depuis janvier, la Médiathèque connaît un nouvel élan grâce à une équipe renouvelée et dynamique.

Faustine : en contrat de service civique, Danièle : bénévole, et Laetitia employée communale, vous accueillent avec enthousiasme. Vous avez peut-être aussi croisé Jade et Nans, deux jeunes Fonsois ayant réalisé une mission de 35 heures à la médiathèque dans le cadre de la bourse à la mobilité.

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR LA MÉDIATHÈQUE

Depuis le début de l'année, la Médiathèque fait peau neuve : les meubles bougent, l'organisation évolue et les idées fusent !

L'objectif ? Rendre cet espace encore plus convivial et accessible à tous.



De nouveaux ateliers pour enfants ont vu le jour, mêlant apprentissage ludique et pédagogie. Peinture, jeux de société en lien avec les contes, projection dans le cadre de la Fête du court-métrage... Les jeunes lecteurs ont pu découvrir des univers variés tout en s'amusant. La programmation des prochains ateliers est d'ores et déjà établie : n'hésitez pas à vous rapprocher de Faustine et Laetitia pour plus d'informations.

Au détour des différents coins de lecture, on peut apercevoir des créations d'enfants, mais aussi une réalisation en patchwork cousue entièrement par les couturières « Les petites mains » association Fonsoise. Merci à elles pour ce bel ouvrage.

UN LIEU OUVERT À TOUS LES ÂGES

L'équipe de la Médiathèque tient à accueillir tous les publics :

- **Les Fonsois ainsi que les habitants des villages voisins** peuvent profiter d'un large choix de livres jeunesse et d'ouvrages adultes.

- **Les écoles du village** viennent chaque lundi et mardi pour profiter des collections.

- **Les assistantes maternelles** et les enfants qu'elles accompagnent sont reçus le vendredi matin, avec des séances de lecture et un atelier mensuel adapté à leur âge.

- **Les résidents de l'EHPAD** ne sont pas oubliés ! Une fois par mois, Danièle et Laetitia leur rendent visite pour partager des moments de lecture et d'échange autour de livres et de souvenirs.

Avec cette nouvelle énergie et ces nouvelles initiatives, la Médiathèque se veut un lieu de culture, de partage et de convivialité. Venez-la (re)découvrir et profitez-en pleinement.



RENDEZ-VOUS DES ARTISTES 2025

L'exposition « Rendez-vous des Artistes » à Fons a encore pour la 11^{ème} fois été un grand succès.

Pendant trois jours, sept artistes, Jean Claude Rebeyrole et Elisabeth Rosier peintres; dessinatrice, Mélanie Paris et sculpteurs, Marco, Ibrahim Mayga, Pierre Ribou et Didier Debergue ont par leurs œuvres originales et sensibles su donner à cette manifestation tout son éclat.

Le vendredi, les classes de cours moyen de Fons ont découvert l'exposition. De nombreuses questions que ce soit sur la technique employée, les matériaux, la conception des œuvres ont été posées aux artistes tous présents.

Le soir, le traditionnel vernissage offert par la municipalité a réuni de très nombreux visiteurs. Ce moment d'échange et de partage a été magnifié par le groupe vocal « Encore heureux » qui a par son interprétation musicale charmé le public.

Cette exposition annuelle est en corrélation avec «Balad'Arts» qui regroupe trois villages voisins ; Cruvier Lascours, Fons et Sauzet ce qui offre aux visiteurs en un même week-end l'occasion de découvrir trois univers différents.

Rendez-vous est donné à l'an prochain pour d'autres découvertes.



FESTIVAL DE PHOTOS

6^{ème}

Un air de liberté

01 mai au 15 juin 2025

Sur les murs de
FONS OUTRE GARDON

Parcours commenté et remise des prix
Vendredi 13 juin à 18h
Suivi d'un apéro
Rendez-vous à la Mairie

Conception et réalisation D. Debergue
Ne pas jeter sur la voie publique

MÉTAMORPHOSES AU PLURIEL

Le salon de coiffure « Métamorphoses au pluriel » entame une nouvelle vie. Séverine, forte de plus de 32 ans d'expérience dans le domaine de la coiffure, a racheté le fonds de commerce 1 place Alphonse Daudet. Apportant avec elle un savoir-faire exceptionnel et une carrière atypique.

Un parcours hors du commun :

Originaire de Paris elle a fait ses premières armes en salon, gravissant un à un tous les échelons : techniques -coupes – coiffage.

Ensuite vient une saison sur la côte d'azur pour se perfectionner et élargir ses horizons, avant de s'envoler pour Londres pour apprendre l'anglais dans un salon.

De retour en France elle devient intermittente du spectacle. Un statut qui l'a amenée à coiffer pour des domaines aussi variés que la mode, le théâtre, l'opéra etc...

Une dimension nouvelle :

Elle a ajouté il y a quelques années une nouvelle corde à son arc en se formant à la coiffure énergétique. La trichothérapie, une approche qui relie le soin capillaire au bien être global.

Cette méthode douce et profonde permet de rétablir l'équilibre énergétique du cuir chevelu et du corps. Une pratique précieuse qu'elle pourra vous proposer lors de votre visite.

Au-delà de la coiffure Séverine a envie de créer un lieu d'écoute, de confiance, ou l'on prenne le temps.



métamorphoses
au pluriel

COIFFURE TRADITIONNELLE - TRICHOThERAPY
BALAYAGE & COLORATION MINÉRALE

09 87 47 87 03

1 place Alphonse Daudet. 30730 Fons



ATELIER M2M - ATELIER D'EBENISTERIE



Création - Fabrication sur mesure - Réparation – Entretien

Au croisement du design industriel et de l'artisanat Matthieu DE MONTGOLFIER façonne des pièces uniques en bois, alliant savoir-faire technique et sensibilité esthétique.

Au-delà du mobilier, il se passionne également pour la lutherie, régulièrement il approfondit également avec curiosité cet univers : concevoir, fabriquer des guitares.



A la base ingénieur en design industriel dans l'industrie automobile, il a choisi, il y a un peu plus de deux ans, de se consacrer pleinement à sa passion pour le travail du bois.

Chaque création est réalisée avec soin, en privilégiant des essences de bois de qualité et des finitions soignées garantissant des pièces durables et intemporelles.

Des créations uniques et sur mesure :

Vous avez un projet en tête ? Mathieu sera à votre écoute pour vous accompagner et donner vie à vos idées, et sublimer votre intérieur.



70 Avenue de la Mazade, 30730 Fons, France

06.24.83.66.86.

ateliersm2m@gmail.com

sur RDV Lundi-Vendredi - 09:30-18:00 Fermé le mercredi



BUDGET 2025

DES ÉCONOMIES DE FONCTIONNEMENT ET UNE SITUATION FINANCIÈRE QUI S'AMÉLIORE POUR LA COMMUNE

Le résultat comptable de notre commune pour 2024 est positif de 90.512€. Ce résultat est le fruit de nos efforts collectifs. Pour faire face à la hausse de nos charges de fonctionnement une augmentation du taux d'imposition a été appliquée et des économies ont été recherchées dans toutes les dépenses de la commune. Diminution de la masse salariale, non renouvellement de certains emplois, extinction de l'éclairage la nuit, renouvellement à la baisse de certains contrats et non versement de l'indemnité du maire.

Nous continuons ces efforts en 2025 sans augmentation d'impôts.

BUDGET 2025 DES ÉCONOMIES ET DES INVESTISSEMENTS POUR L'AVENIR

Notre budget 2025 se veut prudent, ambitieux et réaliste. D'abord avec la continuité d'une gestion très rigoureuse de l'ensemble des dépenses et la recherche des recettes.

En matière scolaire le Syndicat Intercommunal du Regroupement pédagogique (SIRP), enfin fusionné, permet de diminuer les dépenses tout en assurant un service de qualité pour les familles. Nous arrivons à un coût par enfant de 1.387€ qui se rapproche de la moyenne gardoise, ce qui n'était pas le cas avant. (Rappel AVANT coût pour le primaire = 1.680€/enfant, coût pour la maternelle = 2606,64€/enfant).

Pour les investissements, la rénovation de la voirie se poursuit en 2025 pour un montant de 345.807€ pour la première tranche de travaux niveau de la route départementale RD907. Les travaux de la seconde tranche et des travaux de réfection de voirie dans tout le village auront lieu en 2025.

Pour nos jeunes 2025 verra également la réalisation d'un nouvel équipement sportif, le « pumtrack » pour un montant de 179.676€ et également la poursuite de l'aménagement de l'espace Intergénérationnel pour un montant de 13.216€.

Quelques chiffres variation 2024/2025 :

- Economie sur l'éclairage + bâtiments = en 2024, consommation de 46.367€, en 2025, prévision de 25.307€ soit une économie de 45%
- Economie sur les dépenses de masse salariale et les indemnités d'élu = en 2024, réalisé 305.808€, en 2025, prévision de 295.933€ soit une économie de 11,42%. Dont l'indemnité d'élu = en 2023, réalisé de 60.768€, en 2024, réalisé 49.975€ soit une économie de 17.76%, en 2025, prévision de 46.080€, soit une économie de 7.79%.



FAITES PARAÎTRE VOS ARTICLES

Si vous souhaitez faire part d'une manifestation ou partager une information dans le Fontsenade,

Vous pouvez rédiger et adresser un article à l'équipe en charge du fontsenade avant le 20 août pour une parution mi-septembre.

N'oubliez pas d'y joindre une photo (2 Mo minimum)

fontsenade@mairiedefons.fr

ATTENTION TOUS NE POURRONT PAS ÊTRE PUBLIÉS

RÉSULTAT 2024

DEPENSES			RECETTES		
SECTION DE FONCTIONNEMENT			SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	Libellé	Réalisé 2024	Chapitres	Libellé	Réalisé 2024
011	Charges à caractère général	247 547,65 €	013	Atténuations de charges	16 882,18 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	294 293,56 €	70	Produits des services, du domaine et ventes divers	41 790,82 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	73	Impôts et taxes	249 238,41 €
65	Autres charges de gestion courante	594 598,03 €	731	Impositions directes	585 522,77 €
66	Charges financières	11 290,70 €	74	Dotations, subventions et participations	325 225,12 €
67	Charges exceptionnelles	1 067,01 €	75	Autres produits de gestion courante	17 899,37 €
			76	Produits financiers	801,95 €
			77	Produits exceptionnels	1 949,28 €
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		1 148 796,95 €			
002	Résultat d'exploitation reporté	226 338,53 €			
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		1 375 135,48 €	Total des recettes de fonctionnement cumulées		1 239 309,90 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitres	Libellé	Réalisé 2024	Chapitres	Libellé	Réalisé 2024
41	OPERATION PATRIMONIALES	3 846,16 €	24	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	- €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	524,68 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	- €
13	Subventions d'investissement	24 424,92 €	041	Opérations patrimoniales	3 846,16 €
16	Emprunts et dettes assimilées	17 914,83 €	10	Immobilisations corporelles	75 796,68 €
20	Immobilisations incorporelles sauf 204	61 385,61 €	13	Subventions d'investissement	200 923,99 €
204	Subventions d'équipement versées	11 000,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	90 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	58 912,62 €	27	Autres immobilisations financières	4 557,97 €
23	Immobilisations en cours	7 000,00 €			
Total des dépenses d'investissement cumulées		185 008,82 €	Total des recettes d'investissement cumulées		375 124,80 €
			001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9 197,48 €
			Total des recettes d'investissement cumulées		384 322,28 €

BUDGET 2025

DEPENSES			RECETTES		
SECTION DE FONCTIONNEMENT			SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	Libellé	Vote 2025	Chapitres	Libellé	Vote 2025
011	Charges à caractère général	199 578,25 €	013	Atténuations de charges	11 817,36 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	268 007,11 €	70	Produits des services, du domaine et ventes divers	30 744,39 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 593,84 €	73	Impôts et taxes	250 424,41 €
65	Autres charges de gestion courante	615 613,50 €	731	Impositions directes	607 421,77 €
66	Charges financières	17 212,96 €	74	Dotations, subventions et participations	347 327,79 €
67	Charges exceptionnelles	- €	75	Autres produits de gestion courante	25 533,14 €
			76	Produits financiers	562,38 €
			77	Produits exceptionnels	2 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		1 140 005,66 €			
002	Résultat d'exploitation reporté	135 825,58 €			
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		1 275 831,24 €	Total des recettes de fonctionnement cumulées		1 275 831,24 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitres	Libellé	Vote 2025	Chapitres	Libellé	Vote 2025
41	OPERATION PATRIMONIALES	646,97 €	24	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	242 000,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	524,68 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	39 593,84 €
16	Emprunts et dettes assimilées	18 515,28 €	041	Opérations patrimoniales	646,97 €
20	Immobilisations incorporelles sauf 204	77 517,68 €	10	Immobilisations corporelles	95 578,74 €
204	Subventions d'équipement versées	34 280,40 €	13	Subventions d'investissement	611 638,36 €
21	Immobilisations corporelles	1 497 068,56 €	16	Emprunts et dettes assimilées	480 000,00 €
23	Immobilisations en cours	45 006,52 €	27	Autres immobilisations financières	4 788,72 €
Total des dépenses d'investissement cumulées		1 673 560,09 €	Total des recettes d'investissement cumulées		1 474 246,63 €
			001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	199 313,46 €
			Total des recettes d'investissement cumulées		1 673 560,09 €

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES BOULIDOUS

Samedi 25 janvier les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale.

Le quorum étant largement atteint, après avoir présenté ses vœux et remerciements, le président, Yvo CHARINET, a donné la parole aux secrétaires, Huguette GIRALT et Nadine PONS, pour communiquer et présenter les rapports d'orientation de 2024 et d'activité de 2025 :

- Samedi 26 avril : Repas de printemps (réservé aux adhérents)
- Du 2 au 10 juin : Voyage dans les Pouilles (ouvert à tous)
- Du 20 au 23 octobre : Voyage en Espagne à Santa Suzanna
- Samedi 6 décembre : Repas spectacle de Noël (réservé aux adhérents)



La trésorière, Christine FAUCHER, a présenté le bilan comptable : le club présente des finances saines. L'ensemble des rapports a été adopté à l'unanimité. Les trois personnes sortantes du conseil d'administration ont été réélues et la candidature de Gérard FERVIN a été acceptée.



Composition du bureau :

Président : Yvo CHARINET
Secrétaires : Huguette GIRALT et Nadine PONS
Trésorière : Christine FAUCHER
Secrétaire publicitaire : Pierrette MONZO
Organisatrice des voyages : Gabrielle CHARINET
Responsable des jeux : Joseph MAIMARAN
Membres : Marie CARBO, Gérard FERVIN, Paulette GIRALT et Guy GIRALT

L'assemblée générale s'est terminée par la dégustation du gâteau des rois accompagné de mandarines, clémentines, chocolats et pétillant offert par le club.

LES BOULIDOUS : JOURNÉE DÉTENTE DANS LA DRÔME



Samedi 1 mars, nous avons pris la route direction Montélimar dans la Drôme pour la visite de la nougaterie artisanale « le chaudron d'Or ».

La fabrique, au cœur de la ville, perpétue la tradition depuis 1949 en concoctant le véritable nougat de Montélimar, 50 tonnes par an, dans ses authentiques chaudrons en cuivre ou la pâte blanche cuite doucement au bain marie. C'est la même recette depuis 76 ans. La papilloteuse qui emballe les nougats individuellement tourne toujours depuis 1953.

La renommée internationale du nougat de Montélimar est due en grande partie à Émile LOUBET, sénateur maire de cette ville, puis président de la république de 1899 à 1906, qui en offrit à de nombreuses personnalités lors de leur visite à l'Élysée. La dégustation de cette confiserie a ravi les gourmands, les 42 participants sont partis les sacs bien remplis de cette gourmandise.



Puis direction Mercurol au restaurant « La Terrine ». Créé en 1979, la grande bâtisse se dresse près d'un étang où canards et cochons cohabitent. La salle est accueillante, avec au centre le grand four à bois. Tout le mobilier (tables, chaises, buffets) est fait main en bois exotique.

Le repas est composé de produits issus de la ferme, tout est fait maison, cuit au feu de bois et à volonté. Les curieux pouvaient photographier la préparation des plats et surtout le fameux cochon à la broche découpé devant nous. Puis, place à la musique et la danse en dégustant la délicieuse pogne accompagnée de fromage frais, d'une salade de fruits et de pétillant.



Encore une journée très réussie et bien appréciée de tous dans une ambiance amicale et chaleureuse.

PROCHAINE SORTIE DU CLUB LE DIMANCHE 22 JUIN. OUVERT A TOUS

Nous vous proposons une journée en plein cœur des gorges de la Jonte en Lozère, vous y découvrirez la maison des vautours et la fabuleuse histoire de la réintroduction de ces majestueux oiseaux. Ensuite direction le restaurant des Douzes avec au menu :

Apéritif - Salade de gésiers -Omelette aux cèpes -Gigot des causses et son accompagnement

Plateau de fromages - Omelette Norvégiennes -Vin et café

Puis, départ pour Hyelzas pour la visite de la ferme Caussenarde d'Autrefois.

Inscriptions :

au 04 66 63 03 62 Mme CHARINET

04 66 81 07 14 Mme FAUCHER

ABEL GIBOULET, UN FONSOIS D'UN AUTRE TEMPS.

Que de découvertes ne fait-on pas au hasard d'une vieille boîte en fer car elle a le pouvoir de faire ressurgir du passé la vie d'une époque.

La boîte ouverte, que de merveilles entre mes mains. Parmi les cartes postales de soldats, les photographies de famille figées sur des plaques de verre, se trouve LA photo. Celle de mon grand-père Abel GIBOULET né en 1870 entouré de deux ouvriers sur son lieu de travail aux carrières des Leins. Le temps passant, malheureusement le nom de ses camarades s'est effacé des mémoires.

Mon père me racontait la vie de labeur de cet homme dont l'épouse Marie-Justine Blachère travaillait elle aussi aux carrières en tant que cantinière. C'était par obligation qu'elle laissa à sa belle-mère Mathilde REY le soin d'élever durant la semaine dans sa maison de famille (sis l'actuelle rue des Tonneliers) ses sept enfants en bas âge.

Il me plaît à imaginer, parcourant le chemin qui mène aux carrières, de croiser tels des fantômes ces hommes dont le rude métier abîmait les corps et qui été comme hiver, par la chaleur ou le froid, étaient recouverts d'une éternelle poussière blanche ...



Alphonse GIBOULET



UN DÉBUT D'ANNÉE BIEN REMPLIE POUR L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES.



Depuis le début de l'année, l'Association des Parents d'Élèves (APE) n'a pas ménagé ses efforts pour proposer aux familles et aux enfants du RPI des moments conviviaux, festifs et solidaires. Retour sur les actions déjà menées et sur celles à venir.

Le 14 février, l'APE a célébré la Saint-Valentin en alliant chance et détente. Lors de la soirée jeux de société organisée au foyer de Fons, parents, enfants et bénévoles se sont retrouvés autour des plateaux de jeux dans une ambiance chaleureuse. Le tirage de la tombola spéciale Saint-Valentin a ponctué la soirée, récompensant de nombreux participants avec des lots offerts par les commerçants et artisans locaux.



Début mars, c'est le traditionnel loto de l'APE qui a rassemblé plus de 300 personnes au foyer de Saint-Bauzély. Ce fut un moment de partage et de rire, animé par une équipe motivée. L'événement a rencontré un franc succès, tant par sa fréquentation que par l'enthousiasme des participants. Les bénéfices récoltés contribueront au financement des projets scolaires.



Le 31 mars, le carnaval a mis de la couleur dans les rues du village.

Les 14 classes du RPI, de la petite section de maternelle au CM2, ont défilé costumées dans une joyeuse parade. Après le cortège, les élèves du CE1 au CM2 ont rendu visite aux résidents de l'EHPAD, offrant un moment émouvant et intergénérationnel. Le sourire des enfants a illuminé celui des aînés.



Le 6 avril, le vide-greniers de l'APE s'est tenu dans les prés de Gajan, sous un soleil printanier. Les exposants et visiteurs étaient au rendez-vous pour faire de bonnes affaires et profiter d'une journée placée sous le signe de la convivialité. Buvette et petite restauration ont contribué à l'ambiance détendue de l'événement.

L'APE ne s'arrête pas là ! Deux rendez-vous importants approchent : la kermesse des classes primaires, le samedi 14 juin à Gajan, puis la kermesse de l'école maternelle le vendredi 20 juin au stade de Fons. Ces moments festifs clôtureront l'année scolaire en beauté. Le bureau de l'association lance un appel aux parents : toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour aider à l'organisation de ces événements si attendus par les enfants.

Ape RPI
Communauté WhatsApp



L'ASSOCIATION « FONS CŒUR DE VILLAGE » EN SOUTIEN AUX MAHORAI.



Les membres de "Fons cœur de village" souhaitent vous faire part de leur dernière action en soutien aux sinistrés Mahorais suite à la catastrophe climatique qu'ils ont subi fin 2024.

Un don de 250€ de la part de l'association, complété de 400€ de la participation de certains membres soit 650€ qu' on a fait parvenir à Sébastien EYMARD, Fonsois, spécialiste en gestion de crise, en mission à Mayotte, et leur contact sur place.



Avec cet argent, Sébastien a acheté du matériel pour une famille avec enfants dont la case a été détruite pendant le cyclone. Il a également pu aider un jeune qui reconstruisait sa case qui a été démolie. La somme restante a été donnée à une mosquée de quartier qui récoltait des dons pour acheter du ciment pour réparer une partie de l'édifice endommagé par le cyclone.

CONCERT À FONS AU PROFIT DES MAHORAI.

Le trésorier de l'association « FONS CŒUR DE VILLAGE » Sébastien EYMARD, étant en mission sur les îles de Mayotte, ses membres, encouragés par le succès de la première opération d'aide aux Mahorais, ont imaginé rééditer leur action en organisant une deuxième opération avec le projet d'un concert à FONS au profit des Mahorais.

Il a pu être organisé avec l'aide de la municipalité (élus, administratifs et techniciens), la mobilisation, des membres de l'association et la participation bénévole des artistes locaux que sont "Mireille RICHARD et Roland GRUNHERTZ" et les voisins de la Vaunage, La troupe vocale des "Courants d'airs" de St Côme, dont fait partie le président des "cœurs de village" Patrice GIRARD a été sollicitée.

En très peu de temps le concert fut préparé et offert au public de FONS et ce fut une réussite.

La surprise, le rire, l'ambiance chaleureuse, la convivialité et la générosité aussi (Le chapeau a rapporté 520€), étaient au rendez-vous et la soirée s'est terminée par un joyeux repas partagé.



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/01/2025

(À RETROUVER EN INTÉGRALITÉ EN MAIRIE OU SUR WWW.MAIRIEDEFONS.FR)

Objet : Autorisation donnée à Mme Le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget principal 2025

Mme GIANNACCINI rappelle que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites ci-dessous indiquées :

Chapitre	Nature	Crédits 2025 jusqu'à l'adoption du budget	Ouverture crédits 2024
20	Immobilisations incorporelles	46 655,82 €	186 623,29 €
21	Immobilisations corporelles	133 002,97 €	532 011,90 €

Objet : Approbation du projet de co-maîtrise d'ouvrage avec le département du Gard pour l'aménagement de l'entrée du village pour la 2^{ème} tranche-RD907

Mme GIANNACCINI rappelle que lors du Conseil municipal du 01.12.2022, il avait été décidé d'approuver le projet d'aménagement de la voirie communale et d'autoriser Mme le maire à signer tout document relatif aux demandes de subventions. En raison de l'importance de ces travaux, il convient donc de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Département du Gard au titre du contrat territorial. Mme GIANNACCINI explique qu'une première délibération a été prise concernant les travaux situés route du Pont de la Reine, une deuxième doit être prise concernant les arrêts de Bus et une troisième en 2026, pour l'Avenue de la Gare.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver le devis estimatif établi par le Cabinet CEREG, pour la 2^{ème} tranche-RD907 pour un montant total de 618 301,25 € HT soit 741 961,50 € TTC. La présente délibération sera adressée à Mme la présidente du Conseil départemental accompagnée de l'avant-projet. Mme le maire est autorisée à signer la demande d'inscription et de mettre en place le financement correspondant ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Objet : Redevance d'occupation du domaine public 2024 (Orange)

Le conseil municipal décide à l'unanimité, De fixer à 1106,38€ le montant total de cette redevance (soit 86,18€ pour les artères aériennes + 637,26€ pour les artères souterraines + 382,94€ pour les emprises au sol). Un titre de recettes sera émis afin d'encaisser cette redevance au profit de la commune.

Objet : Recours au service civique

Madame Maryse GIANNACCINI soumet l'engagement d'un service civique dans le cadre du développement des activités de la médiathèque notamment en proposant des ateliers et des animations, ainsi qu'un accompagnement des scolaires. Elle rappelle qu'il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois.

L'engagement en service civique permettra dans le cadre de sa mission de développer des liens pérennes avec les habitants et les usagers de la bibliothèque notamment en proposant des ateliers et des animations, ainsi qu'un accompagnement des scolaires, tout en mettant en avant les ressources et les espaces de l'infrastructure. Il donne lieu à une indemnité de 504,98€ nets mensuelle versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'une prestation d'un montant de 114,85€ nets par mois correspondant aux frais d'alimentation et de transport versée par la collectivité. Ce montant est majoré de 100€ si le volontaire est boursier échelon 5 minimum ou s'il vit dans un foyer bénéficiaire du RSA,

Le conseil municipal décide à l'unanimité : de recourir au service civique au sein des services municipaux.

D'autoriser Mme le maire à constituer et à déposer le dossier de demande d'engagement d'un volontaire en service civique, auprès de la Mission Locale de Nîmes agréée à cet effet.

D'autoriser Mme le maire à signer le contrat d'engagement avec le volontaire, avec démarrage dès que possible après validation du dossier par la Mission Locale de Nîmes.

D'autoriser le versement de l'indemnité complémentaire de 114,85€ nets par mois prévue par la loi. Les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

Objet : Suppression de l'emploi d'attache territorial (35h)

Mme GIANNACCINI rappelle que l'ancien directeur général des services de la commune a demandé sa mutation pour le département du Gard au 31 juillet 2024. Son poste n'est pas remplacé.

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial. Compte tenu de la mutation de l'agent, il convient de supprimer l'emploi d'attaché territorial.

Le Maire propose à l'assemblée la suppression de l'emploi d'attaché territorial à compter du 1^{er} décembre 2024. Le conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer l'emploi d'attacher territorial à la suite d'une mutation.

Objet : Délégation autorisant à défendre sur un contentieux déterminé.

Mme GIANNACCINI explique que le tribunal administratif de Nîmes est engagé par Mme GILLET Coralie à l'effet d'obtenir une indemnité en vue de la réparation des désordres résultants d'inondation dans sa propriété. Il convient de confier au cabinet d'avocats TERRITOIRES AVOCATS, la défense. Mme GIANNACCINI informe qu'Eau de Nîmes Métropole et le département sont eux aussi en contentieux.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de défendre dans l'instance devant le tribunal administratif de Nîmes engagé par Mme GILLET Coralie. Il confie au cabinet d'avocats TERRITOIRES AVOCATS, Avocats au Barreau de MONTPELLIER, la défense des droits et intérêts de la commune dans l'instance susvisée. L'assurance Groupama, contrat numéro 020164311032, prend en charge le montant des honoraires dus au cabinet d'avocats TERRITOIRES AVOCATS.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/03/2025

(À RETROUVER EN INTÉGRALITÉ EN MAIRIE OU SUR WWW.MAIRIEDEFONS.FR)

Objet : Gestion de l'entretien des fossés et des bassins de rétention - Avenant n°1 à la convention de réalisation de prestations de services entre Nîmes Métropole et la Commune de Fons-outre-Gardon.

Mme GIANNACCINI rappelle qu'une convention est prise entre le service de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole pour la gestion de l'entretien des fossés et des bassins de rétention, et que celle-ci doit être modifiée et qu'il convient de délibérer.

Considérant la liste des ouvrages pluviaux figurant dans la convention, dont la Commune Fons-Outre-Gardon assure la gestion et l'entretien tel que pris en charge par l'EPCI dans le cadre de la compétence gestion des eaux pluviales et urbaines, à savoir : un fauchage par an des fossés et des bassins de rétention de la commune, (Détail des prestations en mairie)

Le conseil municipal décide à l'unanimité ou à la majorité, d'approuver et d'autoriser Mme le Maire à signer la convention mise à jour relative à la réalisation de prestations de services entre Nîmes Métropole et de la Commune de Fons-Outre-Gardon pour la gestion et l'entretien des fossés et de bassin de rétention.

Objet : Soumission des travaux d'édification de clôtures (hors clôtures agricoles) à déclaration préalable.

Mme GIANNACCINI fait part d'une multiplication des projets non conformes et les procédures d'infraction concernant l'édification de clôtures. Il convient d'assurer le respect des règles fixées par le PLU. Elle précise que cette délibération est aussi valable pour le PLU en révision. Mme CLAMARON relève qu'un certain nombre de murs de clôture dans le village n'est pas enduit.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'insister l'obligation de déposer une déclaration préalable de travaux d'édification de clôtures sur le territoire communal (hors clôtures agricoles).

Objet: Suppression de l'emploi d'adjoint administratif à temps non complet de 28h

Mme GIANNACCINI rappelle qu'il existe un poste comptable de 28h, à la suite de la mutation du Directeur Général des Services, il est impératif de supprimer celui-ci pour créer un emploi à temps complet de

35 heures pour le bon fonctionnement du service.

M. BIALES demande s'il est prévu de recruter un Directeur Général des Services pour la commune.

Mme GIANNACCINI indique qu'il n'est pas prévu pour l'instant, de recruter un D.G.S. jusqu'à la fin de son mandat.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de supprimer cet emploi d'adjoint administratif de 28h.

Objet : Création de l'emploi d'adjoint administratif à temps complet de 35h

Mme GIANNACCINI expose que l'agent à 28 heures accepte le changement de durée hebdomadaire de son temps de travail fixée à 35 heures.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de créer cet emploi d'adjoint administratif à partir du 10/03/2025. D'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé. D'adopter le tableau des emplois des personnels titulaires.

Objet : Election d'un suppléant au syndicat mixte des Massifs des Lens et des Pignèdes.

A la suite de la démission de M. VEZIES le conseil municipal décide à l'unanimité, de désigner le suppléant suivant : Nicolas PERRIN.

Objet : Election d'un suppléant au syndicat de la voirie St Comes

A la suite de la démission de M. VEZIES, le conseil municipal décide à l'unanimité, de désigner le suppléant : Gilbert CASAS.

Objet : Autorisation à signer la convention cadre de fonctionnement du service fiscalité commun à Nîmes Métropole et à la Commune de Fons-outre-Gardon intégrant l'avenant n°3

Mme GIANNACCINI expose que le tissu fiscal de la collectivité est un paramètre important pour la gestion de ses recettes par une commune. Il est nécessaire pour la commune à la fois de connaître ce tissu, de le mesurer par rapport aux communes de même strate, mais aussi d'optimiser les recettes de la collectivité

La Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole (CANM) a mis en place un service fiscalité.

L'objectif du service fiscalité commun est de favoriser l'optimisation des ressources fiscales de la

collectivité tout en renforçant l'équité fiscale entre contribuables

Afin de faire évoluer son périmètre d'intervention initial mis en œuvre depuis 2016 et d'apporter une assistance plus globale aux communes, les missions fonctionnelles du service fiscalité mises en commun entre la CANM et la Commune évoluent et relèvent désormais des nouveaux axes 2, 3, 5 à l'issue de l'avenant n°3 :

Rappel Axe 1 : Détection d'anomalies dans le calcul des valeurs locatives. Cette mission consiste à :

- Vérifier que les logements évalués en catégorie 7 ou 8 n'ont pas fait l'objet de travaux de réhabilitation ou d'extension qui pourraient justifier une réévaluation de la valeur locative cadastrale.

- Détecter des locaux qui ne seraient pas présents au cadastre

- Expertiser les informations présentes au cadastre concernant les éléments de confort (chauffage, eau, électricité...).

Axe 2 : Vérification des éléments d'imposition à la taxe foncière et notamment la pertinence des exonérations

Axe 3 : Assistance aux communes pour l'organisation des Commissions Communales des Impôts Directs.

Rappel Axe 4 : Suivi des permis de construire et des achevements de travaux

Cette mission, consiste à effectuer un suivi des permis de construire afin de repérer les omissions de déclaration d'achèvement de travaux. Un suivi est également réalisé dans le cadre des agrandissements ou surélévation de locaux afin de vérifier leur prise en compte par les services fiscaux

Axe 5 : Assurer un support aux communes sur l'ensemble des problématiques de fiscalité directe locale notamment par l'intermédiaire d'une veille sur les sujets d'actualités.

Considérant que depuis 2006, l'activité de la Communauté d'Agglomération s'est fortement développée et il convient de rééquilibrer sa contribution à la mutualisation par rapport à celle des communes. Il est proposé de réajuster la part de la masse salariale mutualisée qui est désormais composée par 20 % du chef de service, de 50% de l'analyste fiscalité et de 70% de l'enquêteur fiscalité.

Le conseil municipal décide à l'unanimité,

D'approuver la mise en commun du service fiscalité entre Nîmes Métropole et la Commune de Fons-Outre-Gardon, conclue pour une durée d'un an reconductible tacitement 2 fois par période successives de 12 mois à compter de sa notification par la CANM à la Commune après signature des parties et réalisation des formalités légales.

D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention cadre à intervenir entre Nîmes Métropole et à la Commune de Fons-Outre-Gardon.

Les conséquences financières de cette délibération seront traduites dans les documents budgétaires de référence.

Objet : Convention relative à la cession des équipements collectifs avec Terres du Soleil

Mme GIANNACCINI expose qu'une convention de transfert des espaces et équipements communs

dans le domaine public communal doit être conclue entre la Commune et l'aménageur TERRES DU SOLEIL, concernant le Quartier du Ventoux. Les parties communes du quartier seront classées dans le domaine public communal.

M. MARY explique qu'il est possible d'émettre des réserves lors de l'état des lieux.

Considérant qu'une convention doit être passée entre la commune et la société Terres du Soleil, afin de fixer les conditions de réalisation et de cession d'une unité foncière non bâtie (cadastrée B 0125 d'une superficie de 6 940m²), et constituant l'assiette des parties communes du lotissement, notamment la voirie interne, les réseaux et le bassin de rétention des eaux de pluie.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y afférant.

Objet : Approbation de la convention pour l'organisation des Fons'tivales 2025

Mme GIANNACCINI fait part du succès des Fons'tivales 2024 et les retours positifs des participants, la commune s'est rapprochée des partenaires pour l'organisation des Fons'tivales 2025. **Le conseil municipal décide à l'unanimité,** d'approuver la convention et d'autoriser Madame le maire à la signer.

Objet : Approbation de la convention pour la locations de jeux appartenant à la ludothèque du centre d'animation du Pays de Sommières

Mme GIANNACCINI expose que les animatrices de la médiathèque proposent des activités autour du jeu de société. La commune s'est rapprochée du centre d'animation du Pays de sommières concernant la location de jeux appartenant à la ludothèque.

Mme PICARD informe que la commune étant adhérente au FRANCAS, la location du jeu de société coûte 1euro, qu'il n'y aura pas de frais supplémentaire. Mme GIANNACCINI informe qu'un budget de 50 euros est prévu pour 2025.

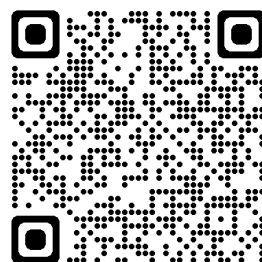
Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver la convention et d'autoriser Mme le maire à la signer.



Scannez ce QR-CODE

et retrouvez ce bulletin municipal sur le site internet de la commune

Les archives des précédentes éditions sont également consultables.



LES SERVICES PUBLICS

POMPIERS

Tél. 18 - Tél. mobile. 112

GENDARMERIE

Tél. 04 66 81 10 33

POLICE INTERCOMMUNALE

Tél. 06 72 36 91 32

MAIRIE / POSTE / ACCUEIL DU PUBLIC

Tél. 04 66 81 11 95

Mail. contact@mairiedefons.fr

Site. www.mairiedefons.fr

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Jeudi :

08h00 - 12h30 / 16h00 - 18h30

le Vendredi

08h00 - 12h30

Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique des écoles de Fons-Gajan-St Bauzély

8 place Alphonse Daudet

30730 Fons

Mail : contact@sirpdesleins.fr

Tel : 04.66.18.36.90.

Accueil téléphonique et au bureau :

Lundi mardi jeudi et vendredi

de 8h15 à 12h30 et 14h à 17h

MEDIATHEQUE

Tél. 09 67 28 28 12

Horaires d'ouverture :

Lundi : 16h30 - 18h00,

Mardi : 16h30 - 18h30

Mercredi : 09h30 - 12h00 / 15h00 - 18h30,

Vendredi : 10h00 - 12h00 / 16h30 - 18h30

SYNDICAT LEINS GARDONNENQUE

Tél. 04 66 63 00 80

Fax. 04 66 63 94 79

Mail. contact@leinsgardonnenque.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi à Jeudi de 8h à 12h et 13h à 17h

Vendredi de 8h à 12h

Eau de Nîmes Métropole (Eau potable)

Tél. 09 69 36 61 02

SAUR (Assainissement)

478, Av. Maurice Privat. 30600 VAUVERT

Tél. (Dépannage) 04 30 62 10 08

Infirmières Libérales

Karine MONNIER

06 23 11 34 65

Véronique BROSSETTE

06 12 11 16 72

Place du 11 novembre

30730 Fons

Laurence FERRER

06 99 90 41 07

233 Rue de cambis

30730 FONS

COMMERCE

(LOCAUX COMMERCIAUX)

BAR PMU JEUX TABAC PRESSE - Bar de l'Avenir

Tél. 04 66 63 20 07

Tous les jours dès 6h30

Boulangerie La Fonsoise

Tél. 04 66 81 13 96

du Mardi au Samedi : 6h30-12h30 / 16h30-19h30

Dimanche : 6h30-13h. Fermée le Lundi

Épicerie Votre Marché

Tél. 04 66 37 92 14

Lundi 8h30-12h30 / 16h-19h.

Mardi à Samedi : 8h-12h30 / 16h-19h.

Dimanche : 9h-12h Fermée le jeudi

SALON DE COIFFURE

"Beauty and the Barber"

Tél. 07 70 86 07 06

Lundi, Mercredi, Vendredi : 09h00 - 18h30

Mardi : 10h00 - 20h00

Samedi 08h30 - 13h00

"Métamorphoses au pluriel"

Tél. 09 87 47 87 03

ONGLERIE "Ongles d'Or"

Tél. 06 16 19 46 64

Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi : 09h15 - 18h00

Samedi : 08h00 - 12h30

CAVE COOPÉRATIVE DE FONS, L'ORÉE DES LENS

Tél. 04 66 81 11 01

Mail. oree.des.lens@wanadoo.fr

du Mardi au Samedi : 9h-12h / 14h-18h

RESTAURATION / FOOD-TRUCK

Pizza Boub' Family (Pizzeria)

Tél. 06 29 37 50 72

Le Garage (Brunchs, burgers, salades et service traiteur)

Tél. 06 13 07 34 60

D'ici et d'ailleurs (Cuisine du monde)

Tél. 06 14 41 56 59

DÉCHETTERIE

du Lundi au Samedi : 8h30-12h / 13h30-17h30
(Horaires identiques été et hiver)



COLLECTE DES ORDURES



ORDURES MÉNAGÈRES



Mardi MATIN
Vendredi MATIN (du 01/06 au 30/09)
Jours fériés compris (sauf exceptions)

TRI SÉLECTIF



Jeudi MATIN



MAI

du 01 au 31	6 ^{ème} Festival photo "Un air de liberté" sur les murs de Fons	
JEU. 08	Cérémonie de commémoration	
VEN. 16	FONSTRAIL	

JUIN

du 01 au 15	6 ^{ème} Festival photo "Un air de liberté" sur les murs de Fons	
DIM. 01	Marché local de 9h00 à 12h30	
VEN. 13	Festival photo <i>parcours commenté et remise des prix suivi d'un apéritif</i>	
SAM. 14	11h00 - Inauguration de la végétalisation de l'espace intergénérationnel	

JUILLET

les MARDIS	FONS'TIVALES (les 08, 15, 22 et 29)	
DIM. 06	Marché local de 9h00 à 12h30	
VEN. 11	Grand prix de la chanson française	
DIM. 13	Repas républicain	

AOUT

les MARDIS	FONS'TIVALES (les 05, 12 et 19)	
SAM. 02	Nuit des étoiles : ANNULÉE	
DIM. 03	Marché local de 9h00 à 12h30	
SAM. 16	Cinéma en plein air	
du 28 au 31	Fête votive	

PERMANENCES DES ÉLUS SUR RDV

Les samedis de 10h à 12h

Directeur de la publication : Stéphanie PICARD

Equipe de rédaction : Marie DEBERGUE, Laurence FERRER, Stéphanie PICARD

Réalisation & Impression : SARL PLS Publicité. ZAC Carrière Vieille. 30190 Saint Chaptès